

Master de spécialisation en Formation des enseignant.e.s

Allègement article 151

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, SC. DE L'ÉDUCATION ET LOGOPÉDIE

CONVENTION D'ALLEGEMENT - Année académique 2024-2025

Entre :

Numéro de matricule :

Inscrit.e en : **Master de spécialisation en formation d'enseignants**

Université Libre de Bruxelles

Ci-après dénommé.e l'étudiant.e

Et : l'Université Libre de Bruxelles représentée par Monsieur Christophe Leys, Doyen de la Faculté de Psychologie, sciences de l'Éducation et Logopédie, agissant par délégation.

Il est convenu ce qui suit :

L'étudiant.e est autorisé.e à alléger son programme pour le motif suivant :

L'étudiant.e est engagé.e dans la vie professionnelle.

Son programme individuel est fixé comme suit, pour l'année académique 2024-2025 :

Unités d'enseignement	Crédits
EDUC-E620 : Pratiques pédagogiques (et numériques) dans l'enseignement supérieur	5
EDUC-E625 : Stage en formation d'enseignants et travail intégré (portfolio)	14
EDUC-Y623 : Approche didactique et pédagogique (a. HEFF)	7
TOTAL	

Je soussigné.e, , déclare avoir pris connaissance du règlement général des études et plus particulièrement des règles en matière d'allègement (Chapitre X) et s'engage à respecter scrupuleusement le programme tel que défini dans la présente convention.

Fait à Bruxelles le,/...../ 2024 en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

L'étudiant.e,

Le.a président.e du jury,

Le Doyen,

C. Leys